

MERAXIS

CODE OF CONDUCT –

Règles de comportement liant tous les collaborateurs MERAXIS

Culture d'entreprise et code de conduite

En tant qu'entreprise axée sur les valeurs, nous nous sommes toujours engagés à respecter certaines valeurs fondamentales qui s'expriment dans notre culture d'entreprise.

Notre code de conduite traduit ces valeurs fondamentales en directives contraignantes lorsqu'il s'agit de certaines situations dans nos activités quotidiennes.

Dans cette optique, Meraxis fait également confiance à ses employés pour qu'ils fassent généralement preuve d'initiative indépendante sur la base de notre culture d'entreprise et pour qu'ils fassent preuve de bon sens dans leurs actions.

En tant qu'entreprise, nous sommes actifs dans le monde entier, dans les pays et les cultures les plus divers. Conscient de cela, Meraxis s'attend à un traitement respectueux de ces diverses mentalités, caractérisées par les régions. Bien que nous fassions des affaires localement, nous agissons toujours dans l'esprit de notre culture d'entreprise universelle, de nos valeurs et de nos maximes, que nous partageons en tant qu'unité. Ce code de conduite s'applique donc au monde entier et ne doit pas être interprété comme "régional".

Chaque personne employée par Meraxis représente Meraxis au quotidien et son comportement est associé par des tiers à l'entreprise dans son ensemble. C'est pourquoi Meraxis attend de tous ses employés qu'ils soient conscients de cette responsabilité et qu'ils l'appliquent à toutes leurs activités concernant Meraxis.

Validité et caractère engageant du code de conduite

Le code de conduite est contraignant pour tous les employés, quels que soient leur poste et leur niveau d'emploi, et constitue donc un élément essentiel de l'emploi chez Meraxis. Le non-respect de ce code fait l'objet de mesures disciplinaires et peut entraîner la résiliation du contrat de travail.

Responsabilité vis-à-vis des autres et de la société

Le respect des droits de l'Homme internationalement reconnus et des principes élémentaires d'éthique économique (conformes aux dix principes universellement reconnus du Pacte Mondial des Nations Unies) a pour nous tous statut d'évidence. En situation concrète d'incertitude sur la valeur éthique d'un comportement particulier ou d'une décision, nous examinons nos motifs avec soin et en cas de doute persistant, soumettons la question à notre responsable hiérarchique.

Les discriminations s'appuyant par ex. sur la race, l'origine ethnique, le sexe, la religion, l'opinion, le handicap, l'âge, l'identité sexuelle ou tout autre critère lié à la personne n'ont aucune place chez Meraxis. Meraxis refuse le travail des enfants, le travail forcé et veille à la sauvegarde de l'environnement. Nous sommes particulièrement attachés à la santé et à la sécurité aux postes de travail. Meraxis tient absolument à éviter ne serait-ce qu'une apparence de comportement illégal ou contraire à l'éthique. Nous attendons par conséquent de nos partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à des principes éthiques semblables.

Respect mutuel, professionnalisme, sérieux, politesse et honnêteté marquent notre comportement et notre présentation, à l'interne comme à l'externe.

L'employeur Meraxis respecte les lois en vigueur et vit l'application des principes établis à partir de sa culture d'entreprise, centrés sur l'individu.

Meraxis prend ses distances à l'égard de toute action politique ou religieuse servant un extrémisme ou contraire à notre mobilisation en faveur de la diversité culturelle ou de l'égalité des chances.

MERAXIS

Respect des lois / compliance

Meraxis est respectueux des lois en vigueur. Un système de compliance management spécialement conçu en fonction de la situation de risque, du type et de la taille du Groupe Meraxis est là pour veiller à ce que tous les collaborateurs et collaboratrices Meraxis et en particulier les responsables hiérarchiques s'acquittent de leur responsabilité en assurant la conformité aux lois dans leurs domaines respectifs.

Les responsables hiérarchiques aidés par Legal & Compliance ont responsabilité de veiller à ce que les personnes travaillant sous leur responsabilité en soient instruites et aient accès aux moyens et aux informations indispensables.

En aucun cas Meraxis il ne peut être question de recourir à des actions ou à des moyens frauduleux tels que la falsification de documents ou l'établissement de documents mensongers pour atteindre nos objectifs.

Quiconque constate ou peut craindre une violation du droit en vigueur ou une atteinte au code de conduite, peut utiliser tous les moyens de communication directe tels que les journées de consultation, le GEB direct, la voie hiérarchique, recours à tout responsable de l'organisation etc, pour déclarer l'incident. Le système indicateur géré par un tiers extérieur, constitue une autre possibilité assurant l'anonymat de la personne déclarante.

Dans la communication directe également, l'identité de la personne déclarante est protégée à l'encontre du responsable hiérarchique concerné ou de la personne présumée enfreindre nos références.

Est irrecevable, toute mesure exercée à l'encontre de collaborateurs qui de bonne foi ont effectué des signalements.

L'examen des incidents s'effectue conformément à la législation en vigueur pour la protection des données.

Intégrité et indépendance dans les transactions commerciales

Meraxis emporte conviction par la qualité de ses produits et de ses prestations, par sa compétence technique et par la conduite intègre de ses collaborateurs et collaboratrices.

Meraxis se réclame d'une concurrence loyale et non faussée, rejetant tout comportement contraire à la concurrence.

Nous ne négocions aucune entente avec des concurrents sur des conditions de concurrence telles que les prix, remises, quantités, conditions de vente ou critères techniques de performance.

Jamais nous ne passons d'accords même tacites avec nos concurrents en termes de comportement commercial, par exemple relativement aux canaux de distribution, secteurs de vente ou au partage des parts de marché et des clients-cibles. Nous n'échangeons avec les concurrents aucune information importante relative à Meraxis afin d'éviter toute entente de comportement.

En cas de doute sur le caractère licite d'un comportement au regard de la concurrence, il convient de demander conseil à la personne compétente auprès de Legal & Compliance.

Meraxis respecte les secrets d'entreprise et les droits de la propriété intellectuelle des tiers et protège aussi son propre savoir-faire.

Comportement avec les partenaires commerciaux et les décideurs

Meraxis se garde d'influencer de manière illicite les représentants d'autorités publiques, décideurs et partenaires commerciaux en leur accordant des avantages excessifs de quelque nature qu'ils soient. Il convient de se référer aux critères des lois applicables et aux principes admis par les usages commerciaux, en particulier pour les invitations repas et les offres de divertissement. Nous faisons preuve de la plus grande retenue dans l'acceptation de cadeaux ou d'offres de divertissement afin de garder à tout moment notre liberté à défendre les intérêts de Meraxis et à ne pas subir d'influence.

Les principes que nous énonçons sont précisés dans la directive anticorruption de Meraxis faisant expressément partie du code de conduite.

Toute personne qui dans un cas concret doute être en accord avec les principes énoncés plus haut ainsi qu'avec la directive anticorruption et plus particulièrement de la valeur appropriée de cadeaux et d'invitations ou de leur conformité aux usages commerciaux, devra impérativement consulter son responsable hiérarchique ou l'interlocuteur compétent de Compliance.

MERAXIS

Donations et sponsoring

Les donations n'ont concrètement aucun lien avec des transactions commerciales, elles sont versées à des institutions ou à des personnes poursuivant un but d'intérêt général connu de Meraxis.

Les donations Meraxis se conforment aux directives suivantes :

- Elles servent à entretenir l'image de Meraxis en tant qu'entreprise citoyenne (« good corporate citizenship »).
- Elles ont un lien géographique avec l'entité Meraxis donatrice.
- Elles ne sont concrètement assorties à aucune contrepartie.
- La préférence va à des organisations ayant des employés Meraxis pour membres actifs.
- Son but se définit le plus concrètement possible, la donation ne doit pas simplement représenter une participation aux frais généraux parmi d'autres.

Il convient de distinguer les dons du sponsoring. Le sponsoring consiste en des contributions de Meraxis à des organisations dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et des loisirs. Il s'inscrit dans le cadre du marketing et est lié à un service concret en retour, tel que des campagnes promotionnelles.

Conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts naissent d'une transaction affectante directement ou indirectement l'intérêt personnel du collaborateur ou de la collaboratrice ou d'une personne qui lui est proche. Sont considérés comme proches, en particulier les parents, parents par alliance, le petit cercle des amis et le concubin ou la concubine.

Hormis menacer concrètement les intérêts de Meraxis, les conflits d'intérêts peuvent aussi nuire à la réputation de Meraxis, causer des préjudices ou encore mettre en difficulté le collaborateur ou la collaboratrice qui s'y trouve confronté. Il faut dès lors dévoiler les conflits d'intérêts.

Font par exemple partie des conflits d'intérêts :

- Le recrutement de personnes proches
- Des participations supérieures à 1% dans des entreprises ou groupements d'entreprises avec lesquels Meraxis entretient des relations commerciales ou se trouve en concurrence. Mais aussi l'exercice, à titre formel ou de fait, d'une fonction dans un organisme (directoire, conseil de surveillance, conseil d'administration, gérant, ou encore l'exercice effectif sans être formellement exprimé de telles fonctions), au même titre qu'une fonction de conseiller dans ces entreprises.
- Relations commerciales avec des personnes proches ou avec des entreprises dans lesquelles la personne proche détient une participation financière importante, endosse une fonction organisatrice ou influe de manière déterminante sur les décisions de ces entreprises.
- L'appartenance à des organismes dont les objectifs et les activités ont un lien direct avec les relations commerciales en cause.
- Les fonctions politiques ou l'appartenance à des organismes d'Etat ou semi-étatiques, lorsque ces organismes ont un rôle régulateur ou de surveillance au sens large sur une société du Groupe Meraxis, ou lorsque ces activités ont un lien direct avec une activité concrète de Meraxis, comme par exemple une procédure de demande de permis de construire.
- Position hiérarchique supérieure, direction ou supervision de personnes proches dans la mesure où celles-ci sont également employées par Meraxis.

Les conflits d'intérêts potentiels doivent être dévoilés en temps utile au responsable hiérarchique par la personne concernée. Les responsables décident de quelle manière résoudre le conflit d'intérêts en confiant par exemple la transaction en cause à une personne qui ne sera pas subordonnée à la personne en situation de conflit d'intérêts.

Une personne employée chez Meraxis ne peut effectuer de cumul avec un emploi annexe extérieur à Meraxis propre à nuire à la bonne exécution de ses tâches chez Meraxis. Il en va en tous cas de même pour les mandats de conseiller pour le compte de tiers avec lesquels Meraxis entretient des relations commerciales ou se trouve en situation de concurrence.

Respect du code de conduite

Quiconque, dans une situation concrète, doute de la conduite à tenir pour être en accord avec la culture d'entreprise et le code de conduite Meraxis, en discute avec son responsable hiérarchique.